

# Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

## Séance du 19 mars 2025

**ETAIENT PRESENTS :** Marc ROPERS, Maryvonne LE FORESTIER, Christine TEFFO, Pascal LE CRAVER, Gaelle BOBON-LE GAL, Jean Louis KERGARAVAT, Éric BURH, Carine HENRY, Claude GUEGAN, Marc HAMONIC, Serge PERRET, Julie CRUZ, Morgan CARIMALO, Joël EUZENAT, Trefin LEFEBVRE, Anne LE LU, Christine LE FLAO, Nicole BRUNON, François-Joseph LE BIHAN.

### ABSENCES ET POUVOIRS :

Martine AUFFRET – Donne pouvoir à Christine TEFFO

Noyale LEFEBVRE – Donne pouvoir à Tréfin LEFEBVRE (arrivée en milieu de séance)

Thierry LAMOURIC – Donne pouvoir à Anne LE LU

Xavier ROBIN – Donne pouvoir à Maryvonne LE FORESTIER (arrivé en milieu de séance)

Secrétaire de séance : Julie CRUZ

### Approbation du compte rendu de la séance du 20 février 2025

Madame LE LU fait part de son désaccord sur la rédaction du dernier compte rendu, précisant qu'elle a simplement répondu à des propos de Monsieur Le Maire relatifs à un article publié dans le Kleg infos ; précisant également ne pas avoir accepté ce qu'elle comprend comme des sous-entendus de mauvaise compréhension du dossier de la salle ; précisant enfin qu'elle regrette fortement la mention relative à une absence du groupe d'opposition aux travaux du Comité technique constitué sur ce projet.

Monsieur Le Maire ne comprend pas ces remarques, il confirme regretter que les élus ne viennent pas rechercher les bonnes informations alors que tous les documents sont consultables et peuvent être expliqués.

Madame LE LU affirme qu'elle est de bonne intention mais peut difficilement se rendre davantage disponible. Elle estime surtout ne pas avoir eu toutes les informations utiles au moment du vote sur la décision de construire une nouvelle salle ou de rénover la salle existante (juin 2022). Elle réaffirme qu'elle aurait voté différemment (*sans autre précision*) si elle avait eu connaissance (*ou pu anticiper*) que le coût final du projet attendrait ou dépasserait un montant de 3.5 millions d'euros.

Madame LE FORESTIER précise que rapidement après ce vote, un coût de projet, différent évidemment d'un coût de bâtiment, a bien été estimé et présenté dès le BP 2023, et que ce montant n'avait appelé aucune contestation ou questionnement.

Monsieur LE CRAVER précise enfin que les coûts associés à une construction ou à une rénovation seraient équivalents dans les 2 cas de figure (frais d'architecte et d'études ; équipements, réseaux, aménagements extérieurs). Monsieur Le Maire précise qu'il était d'évidence que le coût global du projet serait bien supérieur au coût des seuls travaux de construction, comme pour tout projet immobilier.

### FISCALITE : DEGREVEMENTS EN ZONAGE FRR

Madame LE FORESTIER explique au Conseil que la loi de Finance 2025 prolonge, au sein du nouveau zonage FRR (France Ruralité Revitalisation), les dispositifs d'exonérations fiscales qui s'appliquaient dans les zonages ZRR.

Les communes peuvent être concernées directement par 4 mesures d'exonérations :

- Taxe d'habitation des locaux meublés de tourisme ou chambres d'hôtes
- Taxe Foncière Bâtie :
  - 15 ans pour les logements rénovés avec une aide de l'ANAH et destinés à la location
  - Meublés de tourisme et chambre d'hôtes

- Reprise d'entreprise en difficultés ou création d'entreprises : 5 ans puis dégressif

Jusqu'à présent la commune appliquait seulement la dernière possibilité d'exonération fiscale

Décision est prise de ne pas modifier le régime en place, et dès lors de n'exonéra de taxe foncière que les créations d'entreprises ou reprises d'entreprises en difficultés

Pontivy Communauté devrait délibérer dans la même optique en ce qui concerne les dégrèvements de CFE

Pour	22
Contre	0
Abstention	1

## FISCALITE : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025

Les taux d'imposition sont reconduits à l'identique

Le produit fiscal attendu est de 1 406 456.67 €.

Ce produit n'évolue que très peu par rapport à l'an passé, considérant notamment que le montant perçu l'an comportait (comme on s'y attendait) une surévaluation

Pour	23
Contre	0
Abstention	0

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Madame LE FORESTIER dresse une présentation succincte du budget 2025, présenté en commission le 13 mars et transmis sous une forme plus complète avec la convocation à l'ensemble des élus

La situation peut être résumée de la situation suivante :

En section de fonctionnement, le budget primitif est caractérisé par un recul de l'épargne de fonctionnement. Les dépenses prévisionnelles augmentent en effet de l'ordre de 4.82% alors que dans la même les recettes vont peu progresser 0.21%

Les conditions constitutives d'un niveau élevé d'épargne sont de moins en moins réunies, mais la capacité d'autofinancement se maintient néanmoins au-delà d'un seuil de 485 000 €.

En matière de travaux, l'année sera bien évidemment marquée par le lancement des travaux de la future salle à vocation festive et culturelle. Un montant de 1 388 000 € étant fléché au budget.

Considérant par ailleurs une volonté de poursuivre la constitution d'une épargne d'investissement permettant d'autofinancer en grande partie les travaux de la salle, les capacités d'emplois seront volontairement réduites de 300 000 €.

Il demeure ainsi une capacité d'investissement fixée à une enveloppe de 162 000 €

Les choix se sont alors portés sur les travaux ou acquisitions suivantes :

- Travaux de voirie : programme de 130 000 € (financé à hauteur de 30 000 € par Py Cté)
- Acquisition d'un bâtiment modulaire pour permettre d'accroître et d'améliorer les accueils de garderie et d'ALSH (dépense de 100 000 € et subvention de 40 000 €)
- Remplacement d'un véhicule utilitaire : 8 000 €
- Equipement d'un self et d'équipements au restaurant scolaire : 13 600 €

Les travaux initialement prévus pour la rénovation énergétique pour lesquels des crédits étaient reportés sont en revanche annulés

Pour	19
Contre	4
Abstention	0

## CONTRAT D'ASSOCIATION 2025

C'est Monsieur Xavier ROBIN qui rappelle les conditions du calcul du contrat d'Association et expose les conclusions pour l'année en cours : A l'école publique, les effectifs sont identiques par rapport à 2024 (+1). Le coût d'un enfant scolarisé en élémentaire reste parfaitement stable (+ 0,94 €), soit 468,25 € alors que celui d'un élève de maternelle évolue par contre de 5,13% (+ 64,34 €), soit 1 319,93 €

A l'école privée, les effectifs diminuent globalement (-7) dont + 3 en maternelle et - 10 en élémentaire

L'évolution défavorable des effectifs élémentaires à l'école St Joseph n'entraîne pas de conséquence sur le montant du contrat d'association puisque le montant progresse de 1 339,45 € pour s'établir à 75 279,99 €

Pour	23
Contre	0
Abstention	0

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Projet de nouvelle salle :
  - o L'appel à concurrence sera publié jeudi 20 sur la base d'un projet qui a été structurellement un peu modifié. Réponses attendues pour le 30 avril.
  - o Le nouveau planning fait état de travaux de déconstruction qui seront lancés le 10 septembre puis de travaux de reconstruction qui débuteraient début novembre pour 14 mois de travaux
  - o Travaux en cours de dévoiement de la ligne HTA
- Programme voirie 2025 : Pascal LE CRAVER a présenté les choix de la commission (joint au compte rendu)
- Madame Martine AUFFRET présente les actions proposées dans le cadre du programme « Blavet au naturel »
- Enquête publique modification PLUi : Du 11 avril au 13 mai (permanence le 6 mai matin)
- R.H
  - o Services techniques : Patrick MERDJAN qui avait été retenu pour pourvoir au départ en retraite de Eric LE GUEVEL ne viendra pas (problèmes de santé). C'est Guillaume LE STRAT, habitant Ponte Mein qui a été retenu et qui débutera le 7 avril (CDD 1 an)  
À la suite du choix de Cédric LE NALINEC de ne pas renouveler son contrat, un autre recrutement sera nécessaire auprès du service des espaces verts. Dans un premier temps, un contrat de 4 mois sera signé avec Mr Nicolas DESMARS. Un avis de recrutement sera publié sur le site « Emploi Territorial » pour rechercher un agent responsable de service à compter du mois de septembre.
  - o Restaurant scolaire : reprise programmée de Lynda LE THUAUT en mi-temps thérapeutique  
Patrick LE GUILLAS est transféré aux ST jusque-là fin de son contrat mi-juillet
  - o Services périscolaires : Amandine GUILHERME assurera le remplacement de Floriane LE DELLETER pendant son arrêt maternité